



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 18 janvier 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14**

**Etaient présents : 10 membres – 4 procurations – 14 votants**

### **Administration Générale – Finances**

#### **382/2024 Certificat de fongibilité – Information du Président**

Un certificat de fongibilité autorisant le transfert des crédits sur le Budget Général a été établi le 31 décembre 2023 par le Président afin de pouvoir mandater les intérêts d'emprunt de l'échéance du 31/12/2023.

Par conséquent, nous transférons les crédits suivants :

Compte 66111 Fonction 311 Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 000,00 €
Compte 6068 Fonction 60 Autres matières et fournitures	- 2 000,00 €

Un certificat de fongibilité autorisant le transfert des crédits sur le Budget « immobilier Parc Minier TELLURE » a été établi le 31 décembre 2023 par le Président afin de pouvoir mandater les centimes de TVA.

Par conséquent, nous transférons les crédits suivants :

Compte 65888 Fonction 633 Autres charges diverses de gestion courante	+ 1,00 €
Compte 60631 Fonction 633 Fournitures d'entretien	- 1,00 €

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021, le certificat joint en annexe doit être présenté pour information au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire**

**PRENDS** acte du certificat de fongibilité du Budget Général et du Budget « immobilier par  
minier Tellure »

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Jean-Luc FRECHARD**

